



Remboursement de donations

Par **nicole**, le **04/07/2008** à **18:35**

Ma Grand Mère est morte il y a un an. Je suis orphelin depuis que j'ai 9 ans et c'est donc elle qui nous a élevé. Dans une période de ma vie adulte j'ai eu un accident à l'étranger et elle m'a aidé financièrement. Les héritiers ont additionné tous les chèques qu'elle m'a faits sur une période de 10 ans et me demande maintenant de rembourser. En sachant que je n'ai jamais signé de reconnaissance de dette, ni demandé cet argent qui m'a été versé grâce à la décision de ma Grand Mère qui considérait normale de m'aider pendant ces difficultés. Les héritiers eux ont signé une reconnaissance de dettes car ils se sont bâtis des maisons avec l'argent reçu de ma Grand Mère. Vu que ma part d'héritage est moins importante que l'argent qui m'a été versé de son vivant, j'aimerais savoir à quoi m'en tenir et qu'elle sont mes recours. Merci d'avance.

Par **Visiteur**, le **06/07/2008** à **23:14**

Bonsoir,
Les autres héritiers, s'ils sont "réservataires" (ses enfants) doivent recevoir une certaine part du patrimoine, qui dépend principalement du nombre qu'ils sont.
Pour vous aider, j'ai besoin de savoir...
Qui sont-ils?
Êtes-vous leur nièce?
Avez-vous vous-mêmes des frères et sœurs?
Ceci afin de déterminer votre part d'héritage mais aussi la quotité disponible qu'aurait pu vous donner votre grand-Mère sans porter atteinte à leur réserve.